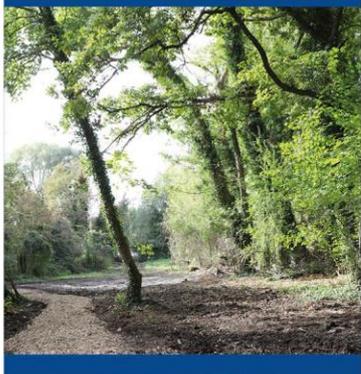


RAPPORT d'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



VILLE DE

Nogent
sur-Oise



SOMMAIRE

1.	RAPPEL RÉGLEMENTAIRE	4
2.	LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL DU BUDGET 2024	5
	2.1. La situation en France.....	5
2.1.1.	Une inflation qui résiste encore	5
2.1.2.	Une augmentation continue de la dette publique	5
2.1.3.	La conjoncture en Europe.....	6
2.1.4.	Les décisions de politique monétaire de la BCE	7
	2.2.Projections macroéconomiques et impact sur les finances publiques	8
	2.3 Les mesures gouvernementales impactant les communes et intercommunalités	11
3.	LA SITUATION DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-OISE	13
	3.1. Les grandes orientations de la ville	13
	3.2. Contexte financier local.....	14
	3.3. Analyse provisoire du réalisé 2023.....	15
3.3.1.	Le fonctionnement.....	15
	3.3.1.1. Les dépenses de fonctionnement	15
	3.3.1.2. Les recettes de fonctionnement	16
	3.3.1.3. Évolution de la capacité d'autofinancement.....	17
3.3.2.	L'investissement en 2023.....	18
	3.4. Analyse et prospective budgétaire : 2024-2026.....	19
3.4.1.	Projection financière 2024-2026	19
	3.4.1.1. Projection budget primitif 2024 (dépenses)	19
	3.4.1.2. Projection budget primitif 2024 (recettes)	20
3.4.2.	L'investissement prévu en 2024-2026.....	21
	Travaux de l'Hôtel de ville	21
	Médiathèque	21
	Éclairage public	21
	Espaces de jeux dans les quartiers	21
	Remise en service des cascades du Parc Hébert.....	21
	Végétalisation des cours de récréation.....	21
	Voirie en 2024.....	21
3.4.3.	Projection financière - le fonctionnement	22
	3.4.3.1. Les recettes de fonctionnement	22
	3.4.3.2. Les dépenses de fonctionnement	24
	3.4.3.3. Les soldes d'épargne et recommandations.....	24
3.4.4.	La structure de la dette	25

	Synthèse de votre dette au 31/12/2023.....	25
3.4.5.	Dette par type de risque (avec dérivés)	26
3.4.6.	Dette selon la charte de bonne conduite.....	27
3.4.7.	Dette par prêteur.....	28
3.4.8.	Dette par année.....	28
3.4.9.	Les éléments relatifs au personnel	28
3.4.9.1.	Évolution des effectifs	28
3.4.9.2.	Nombre d'agents par catégorie	29
3.4.9.3.	Nombre d'agents par filière	29
3.4.9.4.	Nombre d'agents par temps de travail	29
3.4.9.5.	Nombre d'agents par statut.....	29
3.4.9.6.	Régime indemnitaire.....	30
3.4.9.7.	Heures supplémentaires.....	30
3.4.9.8.	Avantages en nature logement.....	30
3.4.9.9.	Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)	30
3.4.9.10.	Autres éléments.....	31

1. RAPPEL RÉGLEMENTAIRE

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales institue et rend obligatoire la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires de la collectivité dans les deux mois qui précèdent l'examen du budget primitif. Il permet à l'assemblée délibérante :

- De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent la construction du budget primitif ;
- De présenter la politique d'investissement ;
- D'informer sur la situation financière de la collectivité,
- De donner la possibilité aux élus de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité ;
- De communiquer sur les aspects budgétaires de la vie de la collectivité.

Le Décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire (articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT) :

- Pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, les départements, ce rapport doit comporter :
 - Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
 - La présentation des engagements pluriannuels ;
 - Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants, les départements, le rapport comporte également les informations relatives :
 - À la structure des effectifs ;
 - Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
 - À la durée effective du travail.

Le Débat d'Orientation Budgétaire n'a aucun caractère décisionnel et ne donne pas lieu à un vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi. Un exemplaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à l'ACSO et être publié sur le site internet de la Ville.

2. LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL DU BUDGET 2024

2.1. La situation en France

Un ralentissement de la dynamique de la croissance est attendu.

La croissance de l'économie française serait limitée à 0,8 % en 2023, selon l'OFCE, soit un peu moins que le 1% prévu par le gouvernement. En 2024, elle rebondirait à 1,2%. Si la croissance reste soutenue par la demande intérieure, elle est en revanche fortement impactée par le commerce extérieur, dont le déficit a battu un record en 2022. Ce déficit est dû pour plus de la moitié aux prix élevés de l'énergie.

L'OFCE s'attend à une remontée du chômage (qui a diminué depuis la crise sanitaire), qui devrait passer de 7,4% actuellement à 7,9% à la fin 2024.

Pour autant actuellement, le marché de l'emploi surprend par sa vigueur, avec un million d'emplois créés en France depuis 2019.

2.1.1. Une inflation qui résiste encore

L'inflation reste élevée en France, proche de 5% pour l'année 2023 pour l'indice harmonisé européen ICPH, et devrait refluer ensuite aux alentours de 3% pour l'année 2024, a indiqué, le 31 août, l'OFCE dans ses perspectives économiques.

Résultat de cette hausse des prix, le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser de 1,2% entre 2022 et 2024.

En conséquence, un découplage apparaît entre d'un côté le comportement des entreprises qui investissent, restockent et embauchent, et de l'autre les ménages qui réduisent leurs consommations et leurs investissements pour faire face à leur baisse de pouvoir d'achat.

2.1.2. Une augmentation continue de la dette publique

A la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht augmente de 41.3 Md€ et s'établit à 111,7 % du PIB.



A la fin du troisième trimestre 2023, la dette publique au sens de Maastricht s'établit à 3088.2 Md€.

La dette nette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteur
(en milliards d'euros)

	2022T3	2022T4	2023T1	2023T2	2023T3
Ensemble des adm. publiques	2 647,0	2 671,1	2 729,3	2 785,9	2 846,9
dont :					
État	2 164,9	2 202,2	2 256,1	2 327,6	2 393,2
Organismes divers d'adm. centrale	41,6	43,7	40,6	40,3	39,1
Administrations publiques locales	226,8	230,5	230,5	229,8	228,7
Administrations de sécurité sociale	213,8	194,8	202,1	188,2	185,9

Source : Comptes nationaux base 2014 – Insee, DGFiP, Banque de France

Source INSEE

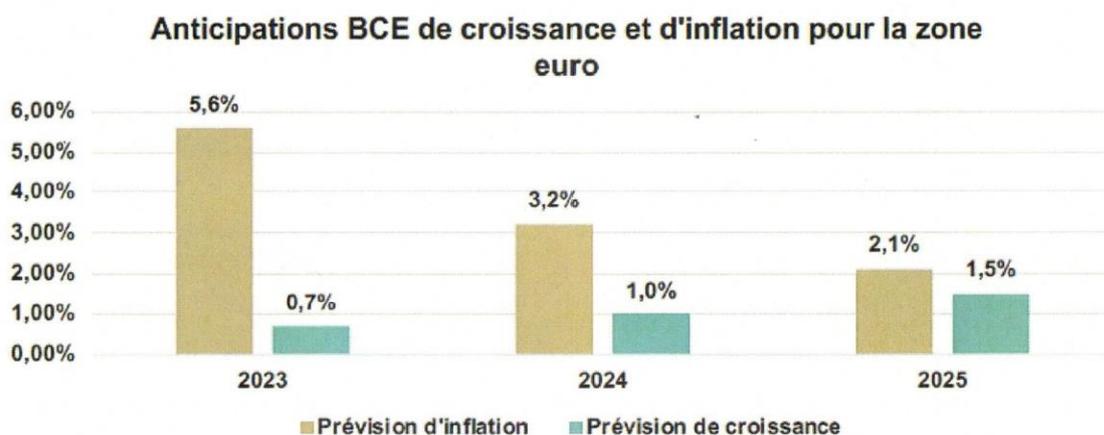
2.1.3. La conjoncture en Europe

La croissance du PIB de l'UE devrait s'améliorer pour atteindre 1,3 % en 2024, ce qui reste inférieur au potentiel et une révision à la baisse de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'été. Il devrait s'accélérer, à 1,7 %, en 2025.

Dans la zone euro, la croissance du PIB devrait être légèrement inférieure, à 1,2 % en 2024 et 1,6 % en 2025. Selon les estimations, la hausse de l'IPCH a atteint son plus bas niveau sur deux ans dans la zone euro en octobre et devrait continuer de fléchir au cours de la période de prévision. Dans l'UE, l'inflation globale devrait diminuer, passant de 6,5 % en 2023 à 3,5 % en 2024 et 2,4 % en 2025. Dans la zone euro, il devrait passer de 5,6 % en 2023 à 3,2 % en 2024 et 2,2 % en 2025.

2.1.4. Les décisions de politique monétaire de la BCE

La Banque centrale européenne a relevé pour la dernière fois ses taux directeurs en septembre, de 25 points de base. Compte tenu de l'évolution de l'inflation prévue dans cette prévision, les taux d'intérêt réels à court terme dans la zone euro devraient devenir positifs vers la fin de l'exercice et augmenter progressivement pour atteindre 1 % d'ici la fin de 2025. Les taux nominaux à long terme dans la zone euro (10 ans) ont augmenté ces derniers mois, les investisseurs ayant fixé des taux directeurs plus élevés. Ils devraient rester à environ 3,4 % sur l'horizon de prévision. En termes réels, ils devraient également rester stables autour de 0,9 %. Dans le même temps, les données relatives aux prêts bancaires pour la zone euro font état d'un assouplissement continu des flux de crédit au secteur privé, les flux de financement nets étant même négatifs dans un certain nombre d'États membres au cours des derniers mois. La baisse des prêts bancaires s'explique par le resserrement des conditions d'offre, notamment par le resserrement des critères d'octroi tant pour les entreprises que pour les ménages, et par la baisse de la demande. Le durcissement des critères d'octroi et la baisse de la demande devraient continuer à peser sur les prix de l'immobilier, les transactions et la construction pour quelques trimestres supplémentaires.

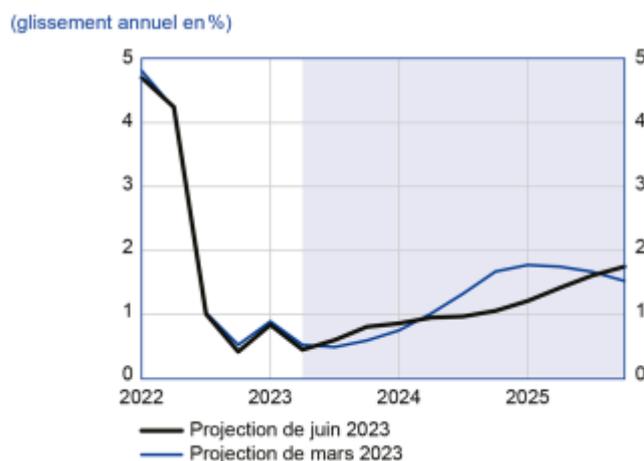


Sources des graphiques: BCE et Eurostat

2.2. Projections macroéconomiques et impact sur les finances publiques

En 2023, la projection au niveau national était entourée de fortes incertitudes liées à l'évolution de la guerre en Ukraine. Les aléas portaient à la fois sur les quantités et les prix d'approvisionnement en gaz, les répercussions sur le marché de l'économie, l'inflation sous-jacente, ainsi que sur l'ampleur et la durée des mesures gouvernementales de protection des ménages et des entreprises. Les différentes révisions des prévisions de croissance illustrent cette instabilité.

Niveau du PIB réel en France



Source : projection macroéconomiques- Banque de France

Pour 2024, la Banque de France estime désormais que l'économie française réussirait à sortir progressivement de l'inflation sans récession, malgré un ralentissement économique.

Dans un contexte où les prix de l'énergie se normalisent et où le risque d'une rupture d'approvisionnement paraît éloigné, la croissance économique est annoncée, modérée mais résiliente. L'absorption des chocs majeurs passés, y compris chez les partenaires économiques, permettrait une reprise de la croissance française un peu plus marquée qu'en 2023 avec 0,9% en 2024 et 1,3% en 2025. Le resserrement des conditions de financement produirait progressivement ses effets modérateurs non seulement sur l'inflation mais aussi, transitoirement, sur l'investissement. La consommation des ménages ne redémarrerait que graduellement.

POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

(révisions par rapport à juin 2023 en italique)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,7	6,4	2,5	0,9	0,9	1,3
	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,4</i>	<i>-0,1</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>	<i>-0,2</i>
IPCH	1,3	0,5	2,1	5,9	5,8	2,6	1,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>-0,1</i>
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,4	4,2	2,8	2,1
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-0,2</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	8,5	8,0	7,9	7,3	7,2	7,5	7,8
	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Pouvoir d'achat par habitant ^{a)}	2,2	0,0	2,3	-0,1	0,6	0,7	0,5
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>	<i>0,0</i>	<i>1,0</i>	<i>-0,2</i>	<i>0,0</i>
Dette publique (en % du PIB)	97,4	114,7	112,9	111,8	109,5	109,4	110,2
	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,2</i>	<i>-1,2</i>	<i>-1,6</i>	<i>-1,5</i>

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire. Les révisions par rapport à la prévision de juin 2023, fondées sur les comptes trimestriels du 28 avril 2023, sont indiquées en italique, calculées en points de pourcentage et sur des chiffres arrondis. Projections fondées sur les comptes trimestriels du 31 août 2023 et réalisées sous des hypothèses techniques établies au 22 août 2023.

a) Rapporté au déflateur de la consommation.

Sources : Insee pour 2019 à 2022 (comptes nationaux trimestriels du 31 août 2023), projections Banque de France sur fond bleu.

Q

Source : projection macroéconomiques- Banque de France

L'inflation a atteint environ 7% au sens de l'indice IPCH au début de 2023, tirée par les prix de l'énergie et les prix de l'alimentaire, cependant l'inflation devrait descendre de son plateau pour atteindre 2% en 2024-2025.

Décomposition de l'ICPH (indice des prix) et contribution des différentes composantes de l'inflation



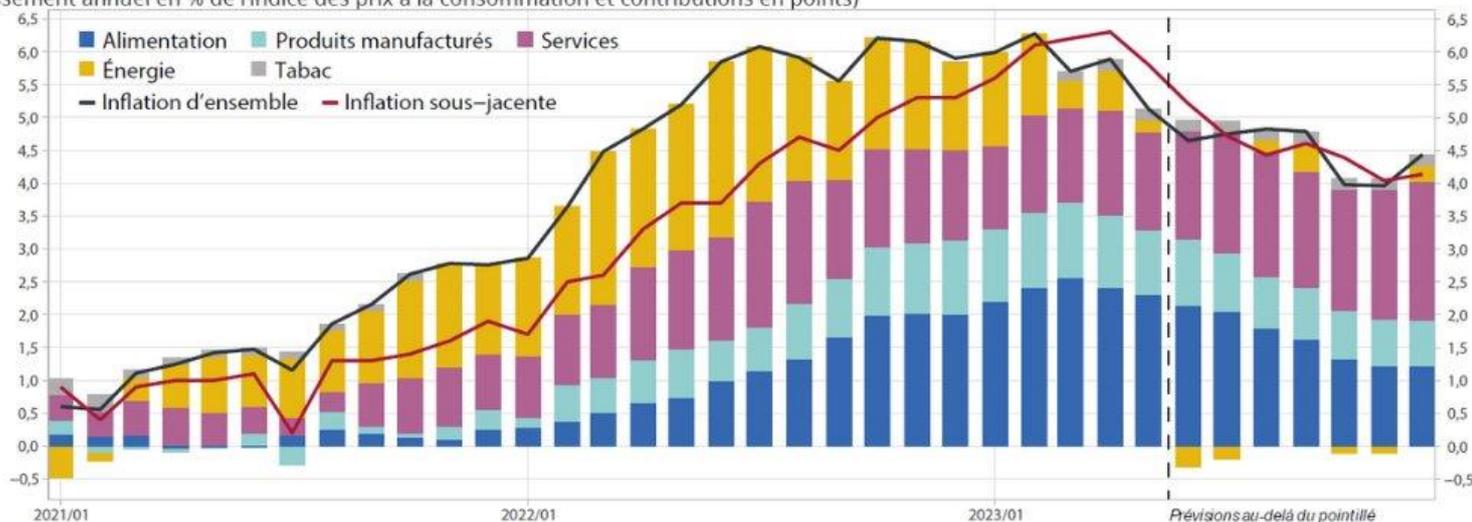
Note : L'inflation est ici mesurée par l'évolution du déflateur de la consommation des ménages, qui peut notamment différer de l'inflation IPCH en raison d'un poids plus fort des services et de la prise en compte de la consommation des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM).
Sources : Insee jusqu'au premier trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleu.

Source : projection macroéconomiques- Banque de France

Dans ce contexte économique, l'INSEE prévoit néanmoins une baisse de l'inflation dans les mois à venir sans cependant retrouver le niveau connu avant crise et sans certitude quant au maintien des cours actuels de l'énergie pour l'hiver 2023-2024.

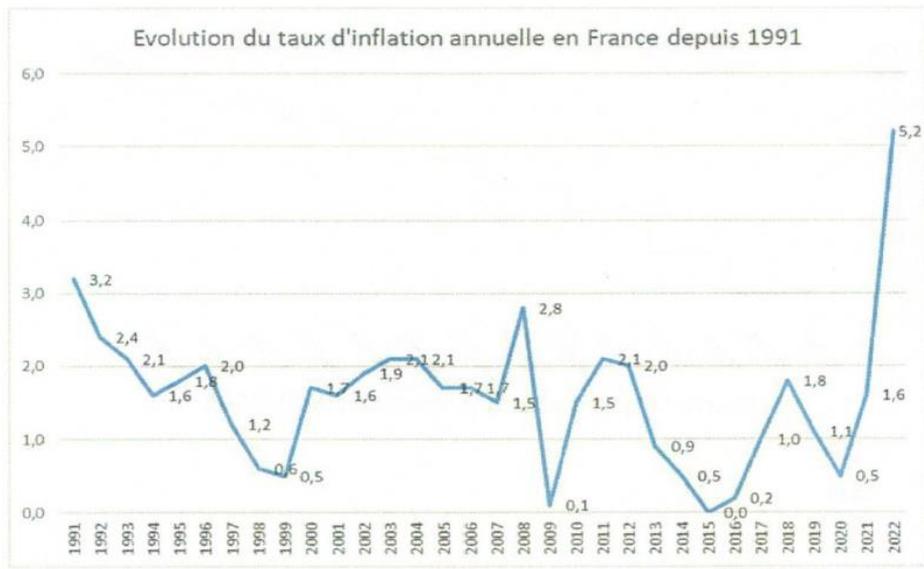
Inflation d'ensemble et contributions par poste

(glissement annuel en % de l'indice des prix à la consommation et contributions en points)



Lecture : en avril 2023, l'inflation s'élevait à 5.9%. L'alimentaire y contribuait à hauteur de 2.4 points tandis que les produits manufacturés y contribuaient à un peu plus d'un point.

Source : INSEE.



Graphique selon données : Insee, indices des prix à la consommation.

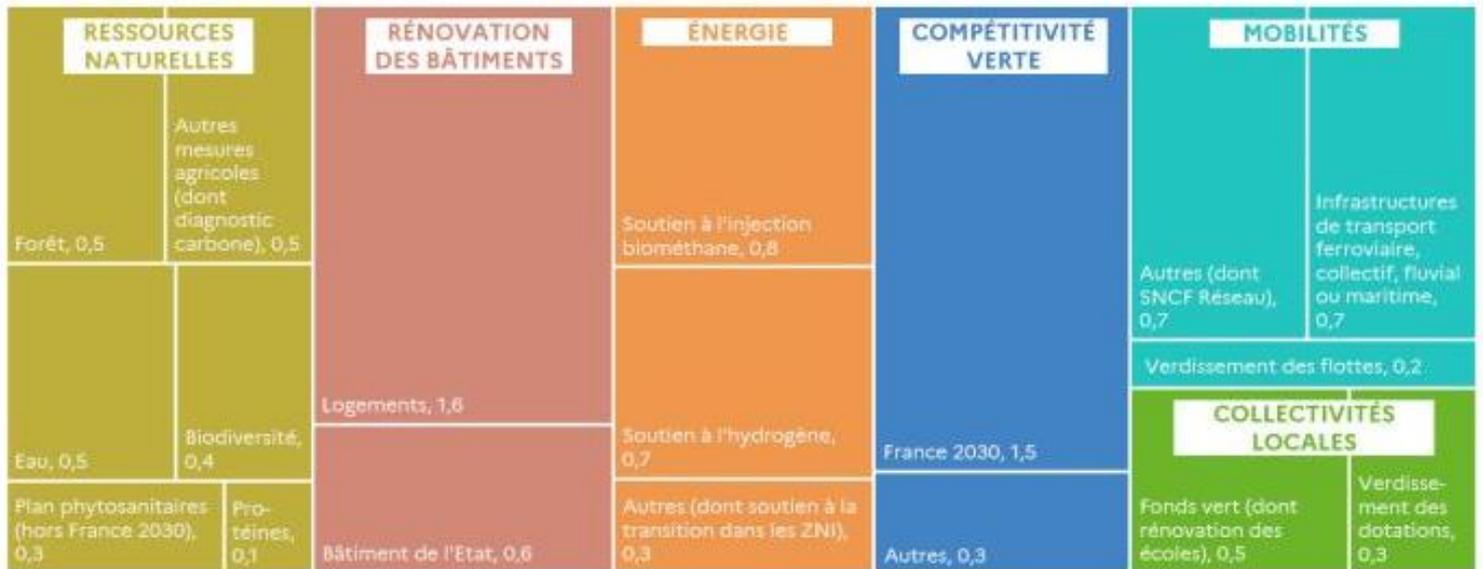
Pour l'ensemble des acteurs économiques dont les collectivités locales, les variations importantes tant sur les prix de l'énergie que sur le niveau d'inflation pouvant impacter les marchés publics, constituent une problématique d'une ampleur majeure à la durée encore inconnue.

Ce contexte induit automatiquement une hausse des taux proposés par les établissements bancaires. Après plusieurs années où les collectivités ont pu emprunter en dessous de 1%, en septembre 2023, le taux 15 ans se situe environ à 3.5% et le taux Euribor 3 mois est estimé environ à 4.8% pour l'horizon 2024 (auxquels il faut ajouter la marge d'environ 1% soit 4.5%). Les banques centrales approcheraient de la fin de leurs hausses de taux sur 2024 en raison d'une inflation qui serait en baisse et sous la pression des conséquences de la hausse des coûts d'emprunt.



+10 milliards d'euros pour la planification écologique

Répartition des engagements supplémentaires pour 2024, en milliards d'euros



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) serait stabilisée comme en 2023, mais celle-ci continue de représenter un manque à gagner pour les collectivités, compte tenu de l'inflation.

Les évolutions des années précédentes étaient :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Révisions annuelles des bases locales cadastrales	0,40%	1,10%	2,20%	1,20%	0,20%	3,40%	7,10%	3,9%

Enfin, l'abandon dans la loi de Finances 2023 d'une nouvelle mesure qui devait imposer aux collectivités de limiter la hausse de leurs dépenses (-0.5 point en dessous de l'inflation), ne signifie pas l'abandon par l'État de ce principe. Cette possible contrainte demeure toujours difficilement compréhensible au regard des dépenses subies par les collectivités locales et du faible dynamisme de leurs recettes.

3. LA SITUATION DE LA VILLE DE NOGENT-SUR-OISE

3.1. Les grandes orientations de la ville

Le projet du budget 2024 s'appuie sur l'estimation de dépenses nouvelles dont certaines indépendantes de l'action municipale.

Ainsi, le budget communal continue à subir les effets de l'inflation (le budget alimentation papier et consommables, produits ménagers, matériel...).

Malgré les aléas conjoncturels, le financement des engagements de mandat reste une priorité pour l'équipe municipale.

En témoigne, l'inscription budgétaire des actions suivantes :

- Poursuivre des actions en direction des périscolaires et des ALSH. L'année 2024 permettra de renforcer nos objectifs périscolaires pour de nouvelles actions (accompagnement personnalisé à la scolarité).
- Renforcer la police municipale garante de la sécurité dans l'espace public.
- Accélérer la politique de lutte contre l'habitat indigne.
- Mise en place d'une délégation de service public pour la gestion de nos crèches.

Ce nouveau mode de gestion répond ainsi à plusieurs enjeux.

Une réponse aux difficultés structurelles et nationales de recrutement d'auxiliaires de puériculture ainsi que l'ouverture de nouvelles places pour les enfants nogentais.

Notre capacité d'accueil passera de 103 à 141 berceaux.

- La ville souhaite proposer une nouvelle offre pour les classes découvertes.
- Poursuivre la politique jeunesse émancipatrice à destination des adolescents et jeunes adultes.
- Développer nos actions à la MASTE, avec la participation aux manifestations institutionnelles.
- Moderniser notre administration et améliorer la relation aux usagers.
- Renforcer l'attractivité de la ville en encourageant la dynamique commerciale (dispositif *boutiques à l'essai*).
- Nouvelle résidence autonomie de 95 appartements, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les 3-6 ans et une nouvelle restauration scolaire.
- Promouvoir les ressources de biodiversité de la ville dans une démarche globale et transversale de préservation du patrimoine (Marais Monroy).
- Continuer la végétalisation des cours de récréation.
- Poursuivre les efforts en matière de sobriété énergétique.
- Lancer la concertation pour la requalification de l'avenue du 8 mai pour anticiper les flux de circulation liés à la nouvelle gare de Creil/Nogent.
- Poursuivre les projets en matière de logements.
- Poursuivre la réfection des voiries.
- Promouvoir la culture pour tous en consolidant les partenariats avec la Faïencerie et le Fer à Coudre.
- Soutenir les grands événements sportifs.
- Promouvoir le sport santé.
- Accompagner le Conseil Municipal Jeunes.
- Accompagner les seniors et les plus fragiles dans l'accès numérique et la réalisation des demandes administratives.
- Asseoir les événements structurants de la ville (Un dimanche à la campagne, la Ferme fête Noël...).

3.2. Contexte financier local

Afin d'assurer sa capacité et son autonomie financière, la municipalité entend continuer sa politique de gestion rigoureuse, ambitieuse et exigeante afin d'asseoir sa politique d'investissement, de réhabilitation du patrimoine, d'exemplarité en matière d'environnement et d'amélioration permanente dans l'accueil des usagers.

Pour permettre de maintenir une trajectoire financière saine et responsable, le budget doit :

- Dégager la marge d'autofinancement,
- Réduire le ratio d'endettement,
- Stabiliser les dépenses,
- Contenir la progression de la masse salariale.

Cette stratégie repose sur :

- Le travail d'évaluation de chaque action, de chaque dépense, interrogeant l'efficacité et la pertinence au vu des besoins et des évolutions de notre ville,
- L'évolution vers des modes de gestion plus qualitatifs qui peut, de façon pragmatique et sans dogmatisme se concrétiser par de nouveaux choix,
- Le dialogue permanent avec les partenaires afin de prendre en considération leurs besoins d'accompagnement, tout en partageant la contrainte budgétaire,
- La poursuite d'une stratégie de modernisation et d'adaptation du fonctionnement des différents services (simplification, dématérialisation mutualisation et procédures),
- L'accroissement et la diversification de toutes les recettes et financements possibles.

3.3. Analyse provisoire du réalisé 2023

3.3.1. Le fonctionnement

3.3.1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général se sont maintenues au même niveau que l'année 2022.

C'est une bonne gestion de nos dépenses compte-tenu du contexte inflationniste dans lequel nous nous trouvons.

Les dépenses du personnel ont légèrement augmenté, cette augmentation s'explique par la revalorisation du point d'indice et par les évolutions liées à la carrière des agents (glissement, vieillesse, technicité).

Au total, les charges de fonctionnement pour l'année 2023 sont de 26 984 000€, soit une augmentation de 2,88% par rapport à 2022.

Le chapitre 65 a fortement augmenté du fait du remboursement du filet inflation, de l'augmentation de la participation du SICGENC et de la subvention d'équilibre du CMS.

Concernant ce dernier, la subvention d'équilibre est de 126k€.

Les charges financières au chapitre 66 ont également connu une forte augmentation passant de 389 k€ en 2022 à 611 k€ en 2023 due à la hausse des taux d'intérêts.

BASES (CA en k€)	2021	2022	2023
Charges à caractère général (011)	4 285	4 712	4 749
Variation		9,96%	0.78%
Charges de personnel (012)	18 452	18 861	18 928
Variation		2,22%	0.35%
Autres charges de gestion courante (65)	2 225	2 195	2 693
Variation		-1,35%	22.68%
Dont subvention aux associations	605	596	696
Dont subvention CMS	7	29	126
Dont SICGENC	723	650	690
Dont CCAS	545	545	545
Charges fct courants strictes	24 962	25 768	26 370
Variation		3,23%	2,33%
charges financières 66	354	389	611
Charges exceptionnelles larges 67	106	43	3
TOTAL Dépenses réelles fonctionnement	25 468	26228	26 984
Variation		2,98%	2,88%

3.3.1.2. Les recettes de fonctionnement

L'année 2023 est marquée par une légère augmentation des produits de fonctionnement.

On constate une augmentation des produits de service ainsi que des recettes fiscales. Cela a permis de répondre au mieux aux besoins des Nogentais.

BASES (CA en k€)	2021	2022	2023
Produits des services (70)	1 316	1 451	1 505
Dont Mise à disposition de personnel (70841)	471	471	472
Dont Produits des services	845	980	1 033
Impôts et taxes divers (autres 73)	14 118	15 600	16 212
Dont contributions directes 73111 + 7318	8 400	9814	10 391
Dotations et participations (74)	10 237	11 273	11 516
DGF	8 573	8 806	9 113
Fonds de péréquation	543	570	586
Compensations fiscales	562	603	682
Produits de gestion (75)	482	533	1 185
Total produits Fct courant	26 153	28 857	30 418
Variation	-0,98%	10,34%	5,4%
Atténuations de charges (013)	351	374	384
Produits exceptionnels larges	590	1400	281
Total produits fonctionnement hors intérêts	27 120	30 689	31 083
Variation	-0,70%	13,16%	1,28%

3.3.1.3. Évolution de la capacité d'autofinancement

€	2021	2022	2023
Produits de fct. courant	26 974 841	29 261 575	30 805 300
- Charges de fct. courant	24 961 952	25 764 616	26 371 328
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 012 889	3 496 959	4 433 972
+ Solde exceptionnel large	-33 709	62 271	-109 548
= Produits exceptionnels larges*	155 708	167 146	2 085
- Charges exceptionnelles larges*	189 417	104 875	111 633
= EPARGNE DE GESTION (EG)	1 979 180	3 559 230	4 324 424
- Intérêts	337 697	353 958	553 786
= EPARGNE BRUTE (EB)	1 641 483	3 205 272	3 770 638
- Capital	1 838 193	1 998 057	2 037 339
= EPARGNE NETTE (EN)	-196 710	1 207 215	1 733 299

* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'année 2023 est de nouveau marquée par une augmentation de la capacité d'autofinancement brute de la ville de Nogent-sur-Oise.

Ce montant de plus de 3 millions d'euros va permettre à Nogent-sur-Oise de continuer d'investir en 2024 sans emprunt.

3.3.2. L'investissement en 2023

Le montant des investissements en 2023 s'élève à 6.134.488,37€.

L'essentiel de ces dépenses correspondent au projet du groupe scolaire Joséphine Baker et du centre loisirs périscolaire Pierre Perret.

Celles-ci ont été financées à la hauteur de 1.8 millions d'euros en 2023 par des subventions.

Ces subventions ont été attribuées par l'État (DSIL, plan de relance, DETR), la Région des Haut-de-France, le Département de l'Oise, l'ADEME.

Une autre partie a été financée par l'autofinancement et le FCTVA.

Répartition des investissements par action publique

SERVICE UTILISATEUR	Réalisé 2023
ADG –Administration générale	35 148,00
BAT - Bâtiments	2 540,44
COM - Communication	5 242,97
CRM001 –Espaces verts	29 409,18
CSP001 - Sports	4 179,80
CSP003 - Festivités	11 679,97
CSP004A Conservatoire communal -pratiques musicales	6 445,96
CSP004B - ECCR	423,24
CSP004C - Médiathèque	5 324,98
DFP001 –Services financiers	166 010,64
EDJ002 –Scolaire et périscolaire	239 355,28
EDJ003 –Action éducative	716,80
GPA Gestion patrimoine communal et administrative	3 728 461,60
GRP - Gestion des réglementations et du patrimoine	1 303 708,62
INF - Informatique	142 373,38
MG –Moyens généraux	15 134,43
SEM –Secrétariat du Maire	2 822,04
TRP001 –Police municipale	34 922,41
VEP –Voiries et espaces publics	367 321,81
VEP001 - Garage	31 746,82
VEP002 –Ferme pédagogique	1 520,00
TOTAL	6 134 488,37

3.4. Analyse et prospective budgétaire : 2024-2026

Comme évoqué lors des derniers débats d'orientation budgétaire, un outil de pilotage est proposé sur les perspectives financières de la ville, tant sur son investissement que sur son fonctionnement. Il est toutefois utile de préciser que cet outil est soumis d'une part à de nombreux aléas, d'autre part fait l'objet d'un suivi régulier. Il est donc progressivement affiné pour faire correspondre projection et réalité. Il ne s'agit donc pas de la réalité financière, seuls les comptes administratifs annuels peuvent s'en prévaloir.

3.4.1. Projection financière 2024-2026

Une situation financière de la ville à l'horizon 2026 est proposée, comme toutes prospectives, cette dernière s'appuie sur les résultats passés et sur des hypothèses à venir.

Une prospective reste un exercice indispensable mais les résultats doivent être interprétés avec prudence.

C'est pour cela qu'il convient de retenir uniquement les grandes masses.

De plus, le contexte national et international va impacter la réalisation des budgets des collectivités.

3.4.1.1. Projection budget primitif 2024 (dépenses)

BASES (BP en k€)	BP 2023	BP 2024
Charges à caractère général (011)	5 839	5 800
Charges de personnel (012)	19 153	19 100
Autres charges de gestion courante (65)	2 638	3 600
Dont subvention aux associations	650	700
Dont subvention CMS	100	100
Dont SICGENC + EANV	750	650
Dont CCAS	545	495
D.S.P. petit enfance	0	1 100
Autres	593	555
Charges fct courantes strictes	27 630	28 500
charges financières 66	730	600
Charges exceptionnelles larges 67	16	15
TOTAL Dépenses réelles fonctionnement	28 376	29 115
Variation		2,60%

3.4.1.2. Projection budget primitif 2024 (recettes)

BASES (BP en k€)	BP 2023	BP 2024
Produits des services (70)	1 611	1 400
Dont Mise à disposition de personnel (70841)	550	550
Dont Produits des services	1 061	850
Impôts et taxes divers (autres 73)	16 000	16 300
Dotations et participations (74)	11 400	11 400
DGF	9045	9300
Fonds de péréquation	545	586
Compensations fiscales	650	681
Autres	1160	833
Produits de gestion (75)	593	600
Produits. Fct courant stricts	29 604	29 700
Atténuations de charges (013)	400	400
Produits exceptionnels larges	80	50
Total produits fonctionnement	30 084	30 150
Variation		0,22%

Le budget primitif de l'année 2024 prévoit une augmentation des dépenses de plus de 2,6%.

Concernant les recettes, une hausse de 0,22% est estimée.

Pour rappel, il est important de dégager un résultat positif pour financer les investissements.

3.4.2. L'investissement prévu en 2024-2026

	Projets des investissements (en k€)		
	2024	2025	2026
Patrimoine	1 500	3 500	4 000
Transition énergétique, éclairage public	100	100	100
Espace de jeux	200	0	0
Projet mobilité douce	100	100	100
Végétalisation des cours de récréation	300	100	100
Transition numérique	100	100	100
Voirie	800	800	800
Investissement diffus	400	500	500
TOTAL	3 500	5 000	5 700

Travaux de l'Hôtel de ville

Création d'un nouveau pôle administration générale.

Médiathèque

Installation du RFID dans le cadre de l'extension des horaires de la structure.

Éclairage public

Partie intégrante de la transition énergétique, la transition éclairagiste s'amorce, poussée par la réglementation, des impératifs économiques et environnementaux.

Espaces de jeux dans les quartiers

Prioritairement dans le quartier Montupet et le parc Hébert.

Remise en service des cascades du Parc Hébert

Un projet d'embellissement du Parc Hébert est prévu sur plusieurs années pour redonner au quartier des Granges ainsi qu'aux autres quartiers de la ville un lieu plus agréable d'échange et de partage.

Le projet présenté a pour ambition la remise en état de la cascade pour créer un nouvel îlot de fraîcheur, oxygéner l'eau de la rivière et permettre à tous les habitants de profiter pleinement du poumon vert de la ville.

Végétalisation des cours de récréation

La cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Il s'agit de replacer le bien-être et la santé des enfants au cœur du projet pour favoriser l'autonomie, la sociabilité, apaiser le climat scolaire et soutenir les apprentissages (Charpak et Jean Moulin)

Voirie en 2024

- Création du parking Schweitzer Ambroise Paré
- Réfection du quartier Tannerie
- Requalification de l'avenue du 8 mai (études et concertations)

Pour financer les investissements 2024, une grande partie des projets sont financés par des subventions (1.5 millions d'€), une autre partie par le FCTVA (750 000 €) et le reste par l'épargne brute de la collectivité.

3.4.3. Projection financière - le fonctionnement

3.4.3.1. Les recettes de fonctionnement

Les bases de fiscalité sont modifiées suite aux décisions gouvernementales prises dans le cadre de la Loi de Finances 2024.

Cette année, il est envisagé de baisser les différents taux pour le prochain exercice.

k€	2023	2024	2025
Produits fonctionnement courant stricts	30 805	30 451	30 793
Impôts et taxes	16 213	16 401	16 708
Contributions directes	10 389	10 519	10 811
Dotations communautaires reçues	4 266	4 335	4 335
Attribution FPIC	586	580	580
Taxe sur les déchets stockés	27	28	28
Taxe locale sur la publicité extérieure	134	135	135
Taxe additionnelle DMTO	431	430	430
Solde impôts et taxes	380	374	389
Dotations et participations	11 516	11 500	11 603
DGF	9 113	9 316	9 475
Compensations fiscales	682	712	728
Fonds de péréquation divers	495	400	400
Solde participations diverses	1 226	1 072	1 000
Autres produits fonctionnement courant	2 691	2 150	2 074
Produits des services	1 506	1 400	1 424
Produits de gestion	1 185	750	650
Atténuations de charges	385	400	408
Produits fonctionnement courant	30 805	30 451	30 793
Produits exceptionnels larges *	2	2	2
Produits de fonctionnement	30 807	30 453	30 795

Montant des charges de fonctionnement

k€	2023	2024	2025
Charges fonctionnement courant strictes	26 371	27 500	27 980
Charges à caractère général	4 749	4 900	5 100
Charges de personnel	18 929	19 000	19 380
Autres charges de gestion courante	2 693	3 600	3 500
Charges fonctionnement courant	26 371	27 500	27 980
Charges exceptionnelles larges *	112	92	92
Charges fonctionnement hs intérêts	26 483	27 571	27 998
Intérêts	554	503	389
Charges de fonctionnement	27 037	28 074	28 387

Taux	2022	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	15,45%	15,45%	15,06%	15,06%
Foncier bâti	56,19%	56,19%	54,78%	54,78%
Foncier non bâti	57,07%	57,07%	55,64%	55,64%

Chaîne de l'épargne

k€	2023	2024	2025
Produits de fct. courant	30 805	30 451	30 793
- Charges de fct. courant	26 371	27 500	27 980
= EXCEDENT BRUT COURANT	4 434	2 951	2 813
+ Solde exceptionnel large	- 110	- 90	- 90
= Produits exceptionnels larges*	2	2	2
- Charges exceptionnelles larges*	112	92	92
= EPARGNE DE GESTION	4 324	2 861	2 723
- Intérêts	554	503	389
= EPARGNE BRUTE	3 770	2 358	2 334
- Capital	2 037	2 031	1 987
- En cours de dette	21 681	19 630	17 586
= EPARGNE NETTE	1 733	327	347
= CAPACITE DE DESENDETTEMENT (EN ANNEES)	5,75	8,32	7,53

3.4.3.2. Les dépenses de fonctionnement

L'objectif reste une maîtrise des dépenses de fonctionnement pour l'année 2024 tout en maintenant la qualité des services rendus à la population.

En 2023, l'inflation a été proche de 5 %.

En 2024, la Ville de Nogent sur Oise devra tenir compte de :

- la diminution possible des produits de fonctionnement courant, en effet la dotation politique de la ville d'un montant de 490 K€ est toujours en cours de négociations avec l'État.
- pour les charges de personnels, de l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) ainsi que des décisions gouvernementales concernant les différentes revalorisations et de l'impact de la Délégation de Service Public.
- pour le chapitre 65 relatif aux participations et subventions, la Ville poursuivra sa politique d'évaluation pédagogique et financière des actions réalisées. Elle maintient son soutien à la vie associative locale. Les participations au CCAS et au complexe nautique seront reconduites et il est nécessaire d'ajouter l'impact de la DSP.

Concernant la piscine, l'animation sera confiée à l'EANV avec pour objectif de revenir à une participation SICGENC + EANV = 650 K€

3.4.3.3. Les soldes d'épargne et recommandations

Pour l'année 2024, le solde d'épargne brute sera supérieur à 2,5 M € et la capacité de désendettement sera inférieure à 10 ans.

Il est nécessaire de continuer à optimiser les dépenses en menant une analyse détaillée des charges des personnels, des dépenses courantes et des charges à caractère général.

Il est nécessaire de continuer à examiner les contrats existants des différents services afin de bien négocier des conditions plus favorables ou d'explorer des alternatives moins coûteuses.

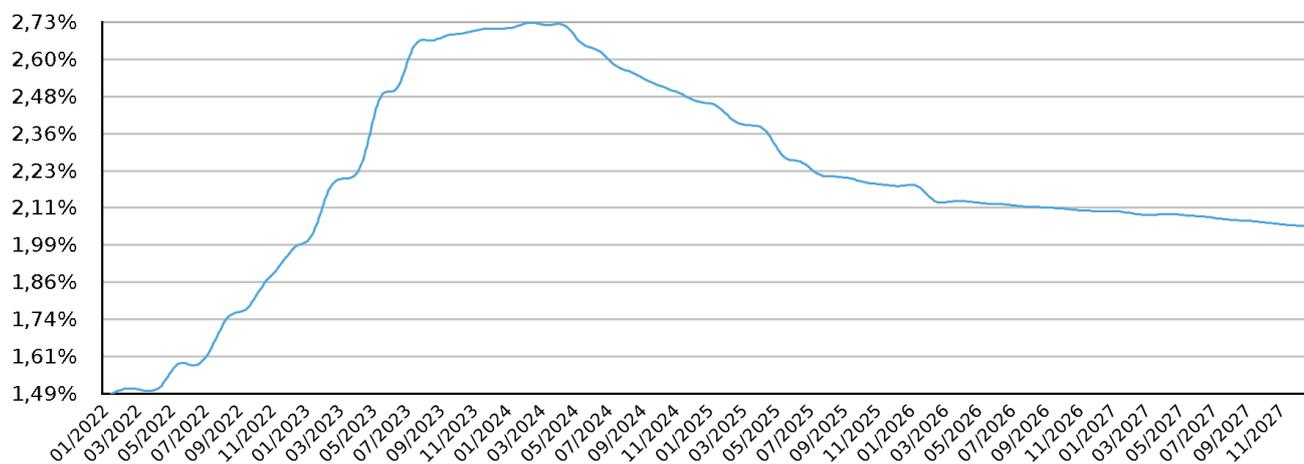
Il est nécessaire de continuer à chercher de nouvelles sources de financements, de nouveaux partenariats.

3.4.4. La structure de la dette

Synthèse de votre dette au 31/12/2023

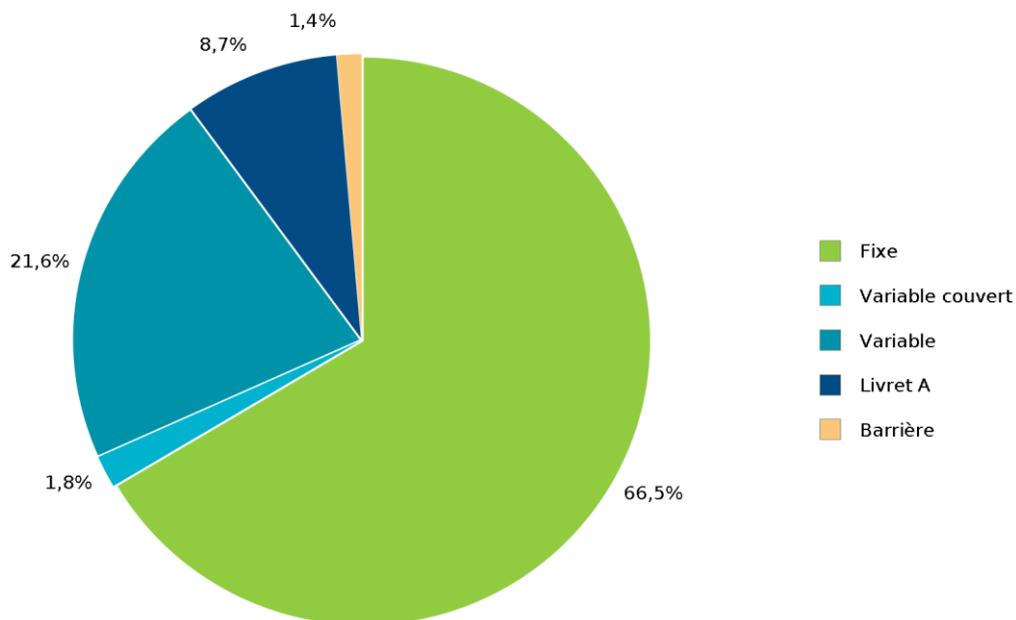
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (Ex,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
20 742 837.33 €	2,71 %	13 ans et 5 mois	7 ans et 2 mois	38

Evolution annuelle du taux moyen (en %)



3.4.5. Dette par type de risque (avec dérivés)

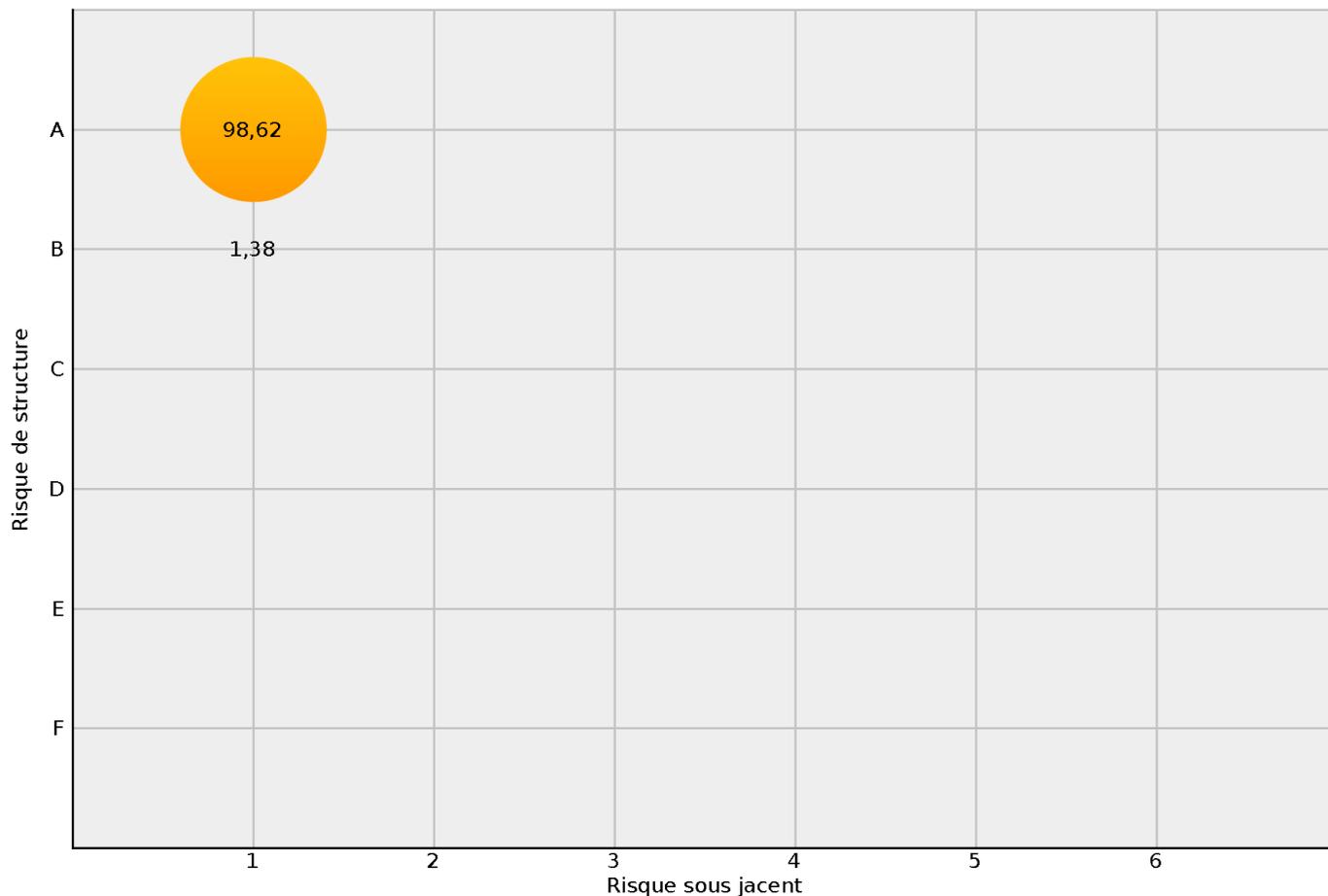
Type	Capital Restant Dû	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	13 788 275.64 €	66,47 %	1,84 %
Variable couvert	380 402.70 €	1,83 %	4,64 %
Variable	4 486 458.80 €	21,63 %	4,86 %
Livret A	1 800 443.24 €	8,68 %	3,39 %
Barrière	287 256.95 €	1,38 %	4,04 %
Ensemble des risques	20 742 837.33 €	100,00 %	2,71 %



3.4.6. Dette selon la charte de bonne conduite

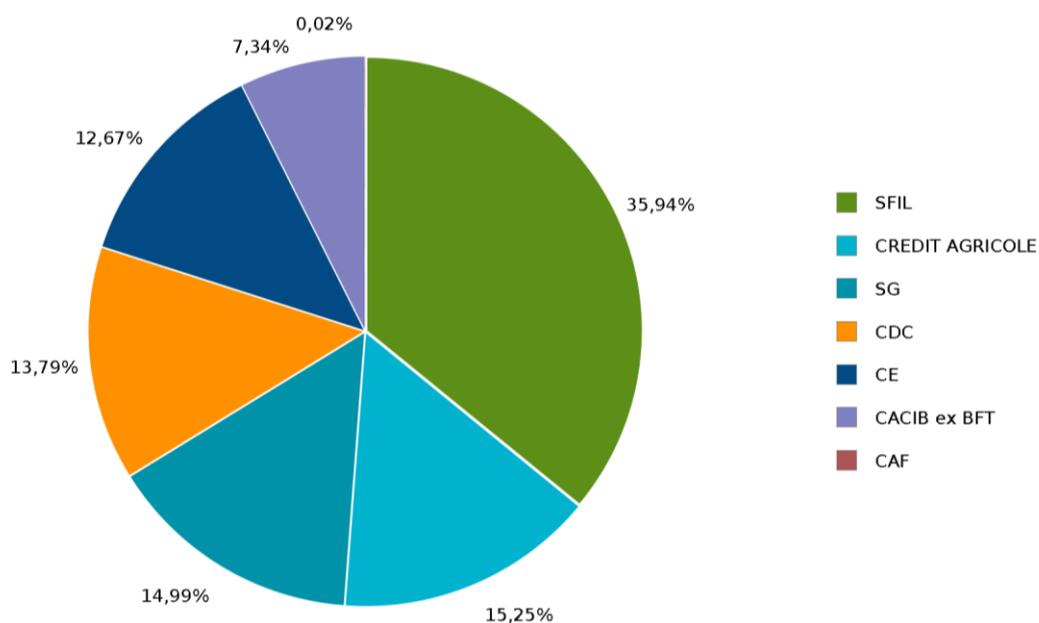
Risque faible

Taille de la bulle = % du CRD



Prêteur	Capital Restant Dû	% du CRD	Disponible (Revolving)
SFIL CAFFIL	7 455 282.60 €	35,94 %	
CREDIT AGRICOLE	3 162 830.72 €	15,25 %	
SOCIETE GENERALE	3 110 033.93 €	14,99 %	
CAISSE DES DEPOTSET CONSIGNATIONS	2 859 650.11 €	13,79 %	
CAISSE D'EPARGNE	2 628 536.97 €	12,67 %	
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 522 780.00 €	7,34 %	0.00 €
Caisse Allocations Familiales	3 723.00 €	0,02 %	
Ensemble des prêteurs	20 742 837.33 €	100,00 %	-

3.4.7. Dette par prêteur



3.4.8. Dette par année

	2023	2024	2025	2026
Encours moyen	21 681 641 €	19 630 107 €	17 586 576 €	15 779 895 €
Capital payé sur la période	2 037 339 €	2 031 089 €	1 986 875 €	1 731 829 €
Intérêts payés sur la période	469 006 €	532 422 €*	429 473 €*	349 496 €*
Taux moyen sur la période	2,46 %	2,58 %	2,25 %	2,10 %

*en fonction de l'évolution des taux

3.4.9. Les éléments relatifs au personnel

3.4.9.1. Évolution des effectifs

En 2023, les effectifs ont baissé. La collectivité poursuit son effort pour stabiliser sa masse salariale :

- En mettant en place la DSP Petite Enfance ;
- En limitant les recrutements ;
- En redéployant les effectifs via des mobilités internes ;
- En mutualisant les ressources entre les directions.

3.4.9.2. Nombre d'agents par catégorie

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Sans catégorie	Total général
2020	30	56	332	11	429
2021	30	54	321	8	413
2022	29	65	294	7	395
2023	24	57	262	5	348

3.4.9.3. Nombre d'agents par filière

	Filière administrative	Filière animation	Filière culturelle	Filière médico-sociale	Filière Sécurité (PM)	Filière Sociale	Filière sportive	Filière technique	Sans filière	Total général
2020	87	48	27	12	16	33	1	194	11	429
2021	92	47	25	12	14	29	1	185	8	413
2022	89	46	24	11	9	29	1	179	7	395
2023	92	42	24	1	7	13	1	163	5	348

3.4.9.4. Nombre d'agents par temps de travail

	TC	TNC - DE 28H	TNC 28 H ET +	TEMPS PARTIEL					Total général
				TP 50.00%	TP 60.00%	TP 70.00%	TP 80.00%	TP 90.00%	
2020	333	37	21		2	1	34	1	429
2021	314	32	22	2	1	2	39	1	413
2022	294	31	19	10	2	0	37	2	395
2023	263	28	22	5	1	0	29	0	348

Légende : TNC : agents en temps non complet.

Légende : TP X% : agents en temps plein disposant d'une réduction de temps de travail ; TNC : agents en temps non complet.

3.4.9.5. Nombre d'agents par statut

	Apprenti	Contractuel	Détaché FPT	Stagiaire	Titulaire (FPT)	Service civique	Parcours emploi compétences	Assistante maternelle-CDI	Titulaire (FPE)	Total général
2020	2	26	3	23	370	1	1	3	0	429
2021	3	23	2	11	371	0	0	2	1	413
2022	3	22	1	12	356	1	0	0	0	395
2023	2	18	0	10	318	0	0	0	0	348

3.4.9.6. Régime indemnitaire

	TOTAL RI mensuel	Total prime semestrielle	Total RI
2020	1 190 592 €	695 563 €	1 886 155 €
2021	1 247 108 €	664 659 €	1 911 767 €
2022	1 285 763 €	663 115 €	1 948 878 €
2023	1 254 074 €	655 227 €	1 909 301 €

3.4.9.7. Heures supplémentaires

	Nombre d'heures	Montant
2020	7 173	150 419 €
2021	7 138	140 780 €
2022	7 251	149 625 €
2023	8 805	187 663 €

3.4.9.8. Avantages en nature logement

	Nombre d'agents	TOTAL
2020	11	17 044 €
2021	11	19 321 €
2022	12	20 277 €
2023	12	21 321 €

3.4.9.9. Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI)

	Nombre d'agents	Nombre de points	Montant
2020	216	32 067	150 265 €
2021	216	31 609	148 122 €
2022	214	32 696	149 488 €
2023	207	30 614	142 059 €

3.4.9.10. Autres éléments

Départs en retraite 2023 : 6 (dont 1 en CLM) et 1 retraite pour invalidité

Impact des revalorisations indiciaires : 315 000 € (effet report revalorisation indiciaire juillet 2022 : 120 000 € ; revalorisation janvier 2024 : 195 000 €)

GVT prévisionnel : 180 000 €

Actions 2023 en GPEC :

Mobilités choisies : 9 agents

Mobilités contraintes : 7 agents

Formations :

- 724 jours de formation réalisés
- 123 agents ont suivi une ou plusieurs sessions
- 15,5 % des formations ont été suivies par des agents de catégorie A
- 27,9% des formations ont été suivies par des agents de catégorie B
- 56,6% des formations ont été suivies par des agents de catégorie C